

Engagement #		Norme visée et libellé de l'engagement	Date du dépôt
1.	EOP-004-2	Justifier le champ d'application au RTP pour ce qui est des dommages ou des menaces physiques sur les installations (CIP-001).	17 juin
2.	EOP-004-2	Proposer une disposition particulière permettant de clarifier les expressions «entité régionale de fiabilité», «organisation de fiabilité électrique» en lien avec l'exigence E1 et évaluer la pertinence de préciser les entités devant recevoir les rapports et, le cas échéant, proposer une disposition particulière à cet effet.	17 juin
3.	EOP-004-2	Clarifier pour les PVI s'ils sont tenus de déclarer des déclenchements de leurs propres charges (pertes de charge ferme d'un DP).	17 juin
4.	EOP-010-1	Déposer la norme et l'Annexe en y intégrant les textes relatifs à la mise en vigueur différée de l'exigence E2 proposée.	17 juin
5.	IRO-010-1a	Déposer la norme et son Annexe en incluant une disposition particulière applicable aux données des PVI à fournir.	17 juin
6.	IRO-016-1	Déposer la norme et l'Annexe en précisant dans l'historique des révisions la teneur des modifications effectuées à la norme.	17 juin
7.	IRO-016-1	Évaluer la possibilité de modifier la teneur de la demande en recherchant une adoption de norme amendée plutôt que l'abrogation et l'adoption de la norme et, le cas échéant, déposer la norme et l'Annexe.	17 juin
8.	IRO-016-1	Évaluer la possibilité de rajouter une disposition particulière relative au retrait de l'exigence E2.	17 juin
9.	VAR-001-4	Redéposer la VAR-001-4.1 en remplacement de la VAR-001-4 et ajouter une disposition particulière relative à E6 et justifier les modifications.	17 juin
10.	VAR-002-3	Redéposer la norme VAR-002-3 et l'Annexe en remplaçant, aux	17 juin

<b>Engagement #</b>		<b>Norme visée et libellé de l'engagement</b>	<b>Date du dépôt</b>
		dispositions particulières des exigences E5 et E6 « propriétaire » par « exploitant » et en y effectuant d'autres corrections de coquilles au besoin.	
11.	VAR-002-3	Redéposer la norme VAR-002-3 après consultation avec les intervenants sur le libellé de la disposition particulière relative à l'exigence E2.	17 juin
12.	Toutes	Fournir un exemple de codification d'un plan d'implantation d'une norme mise en vigueur de façon progressivement le cas échéant.	17 juin
13.	IRO (Toutes)	Revoir et réviser (et redéposer normes et Annexes) le cas échéant les dispositions particulières relatives au champ d'application «RTP» des normes IRO.	17 juin